



Secrétariat Général

**Conférence Extraordinaire des Ministres de
l'Organisation pour la Conservation de la Faune
Sauvage en Afrique (OCFSA)
YAOUNDE, 17 JUIN 2015**

**Allocution de Monsieur Honoré TABUNA
Représentant du Secrétaire général de la Communauté Economique
des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)**

Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun ;
Mesdames, Messieurs les Ministres du Gouvernement de la République
Cameroun ;
Mesdames, Messieurs les Ministres et les Représentants des Ministres des Etats
membres de la CEEAC ;
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de la CEEAC ;
Mesdames, Messieurs, les membres du Corps Diplomatique et les Représentants
des Organisations Internationales ;
Madame, Messieurs les Ambassadeurs des pays ex Facilitateur du PFBC ;
Madame l’Ambassadeur, Chef de Délégation de l’Union européenne ;
Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de saluer très respectueusement, au nom de l’Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire général de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC), les Autorités camerounaises, notamment Son Excellence Paul BIYA, Président de la République, Chef de l’Etat, pour l’organisation de la Conférence Extraordinaire des Ministres de l’Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA).

Je salue également la présence des Ministres et les Représentants des Ministres de nos Etats membres qui ont fait le déplacement de Yaoundé pour participer à ces assises importantes consacrées à l’avenir de l’OCFSA.

Je tiens à renouveler la gratitude du Secrétariat général de la Communauté à l’endroit de tous les Partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien à la gestion des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo en général et la protection de la faune sauvage en particulier

Mesdames, Messieurs les Ministres ;
Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,

Cette conférence extraordinaire revêt un caractère important pour le Secrétariat général de la Communauté parce qu’elle se tient après trois évènements majeurs.

Le premier évènement est la Conférence des Ministres de la CEEAC sur la validation des Plans d’Action d’Urgence sur la Lutte Anti Braconnage dans les zones de forêts et de savane organisée à Brazzaville les 25, 26 et 28 avril 2015.

Le deuxième évènement est la Conférence internationale sur le commerce illicite et le trafic illégal des produits de la faune et de la flore sauvage d’Afrique organisée du 27 au 30 avril 2015 à Brazzaville par la Commission de l’Union Africaine en collaboration avec la République du Congo et l’appui technique du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE).

Le troisième évènement est la XVIème session de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement organisé le 25 mai 2015 à NDjamena en République du Tchad.

Les deux Conférences organisées à Brazzaville ont démontré l'engagement de nos Etats membres dans la lutte contre la criminalité faunique dont la menace touche aussi bien la survie des pachydermes que la paix et la sécurité des Etats ainsi que les conditions de vie des populations.

L'Afrique dispose maintenant d'une stratégie en matière de lutte contre le commerce illicite et le trafic illégal des produits de la faune et de la flore sauvage.

Pour opérationnaliser cette stratégie Africaine, l'Afrique centrale peut s'appuyer sur le Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage en zone de savane et de forêt adopté par les Ministres de la CEEAC le 28 avril 2015 et d'autres outils sous régionaux en la matière.

**Mesdames, Messieurs les Ministres ;
Mesdames, Messieurs ;**

Face à la lutte contre la criminalité faunique et d'autres défis anciens et nouveaux (lutte contre la pauvreté, conflit homme/faune, conflit aires protégées/pétrole, conflit forêt/agroindustrie, conflit forêt/infrastructure, conflit forêt/barrage hydroélectrique, etc.), l'Afrique centrale dispose d'un univers institutionnel pluriel.

A titre de rappel, nous pouvons citer, entre autres, la CEEAC, la CEMAC, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), l'Organisation Africaine du Bois (OAB), l'Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE), l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), le Pool Energétique d'Afrique Centrale (PEAC), la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) et la Conférence des Ecosystèmes Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Si sur le plan technique, cette pluralité montre l'intérêt et l'importance des ressources naturelles pour notre sous région, en revanche elle est incompatible avec la situation financière et économique de nos Etats membres, notamment dans le contexte actuel de la baisse du prix de baril de pétrole sur le marché international.

Les difficultés rencontrées par le Secrétariat général de la CEEAC et toutes les autres organisations pour la mobilisation des contributions des Etats en est une parfaite illustration. La recherche d'une solution à cette situation devient urgente et opportune.

A ce sujet, le Secrétariat général de la CEEAC se réjouit de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de nos Etats membres d'accélérer la réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC.

L'objectif global de la réforme institutionnelle et organisationnelle est de contribuer à faire de la CEEAC une Communauté Economique Régionale forte, compétente, compétitive et visible avec une architecture institutionnelle en harmonie avec celle de

l'Union Africaine et des autres Communautés Economiques Régionales, en vue de rendre plus efficient le fonctionnement de son exécutif.

Placée sous l'Autorité du Président en Exercice de la CEEAC, Président de la République Gabonaise, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, cette réforme, selon les Chefs d'Etat, se fera avec l'appui des Ministres en charge de l'Intégration.

Dans le domaine de l'environnement, cette réforme devrait déboucher sur la création d'un grand Département Environnement et Gestion des Ressources Naturelles et la réorganisation institutionnelle dans le secteur des ressources naturelles en Afrique centrale.

Cette vision trouve son cadrage à travers une des recommandations de la Conférence des Ministres de la CEEAC d'octobre 2014 à Kinshasa et la décision N°33/CEEAC/CCEG/XVI/16 des Chefs d'Etat portant adoption du programme d'accélération de la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles de l'Afrique centrale.

Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs ;

La réforme institutionnelle et organisationnelle devrait définir les relations entre le Département Environnement et Gestion des Ressources Naturelles et les organisations sous régionales dont l'organisation pour la Conservation de la Faune en Afrique (OCFSA).

Espérant que ces informations pourront être utiles lors de votre huis clos, je souhaite pleins succès à vos travaux.

Toujours au service et à l'écoute de ses Etats membres, conformément à son mandat, le Secrétariat général de la Communauté reste disponible et ne ménagera aucun effort pour jouer son rôle dans ce processus stratégique pour l'Afrique centrale.

Pour terminer, qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, de réitérer mes remerciements aux Hautes Autorités camerounaises, notamment Son Excellence Paul BIYA, pour avoir accepté d'abriter et d'organiser cette conférence extraordinaire des Ministres de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA).

Je vous remercie